

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

Le 19 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 V 264 Vœu relatif à l'expérimentation d'un système d'effacement diffus dans le parc locatif social.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'amendement au projet de délibération 2013 DPA 50 déposé par M^{me} Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élu(E)s du groupe UMPPA relatif à l'extension aux bailleurs sociaux du système d'effacement diffus que la Ville de Paris va mettre en œuvre sur plusieurs bâtiments ;

Considérant les objectifs ambitieux du Plan Climat Energie de Paris, qui vise notamment à diminuer de 25 % les consommations énergétiques du territoire et à réduire de 30 % les consommations énergétiques du parc social existant d'ici 2020 ;

Considérant la part croissante du nombre de Parisiennes et de Parisiens en situation de précarité énergétique et leurs difficultés accrues à payer les factures d'énergie ;

Considérant l'utilité des systèmes d'effacement diffus des consommations électriques, nouveau mode de régulation des équilibres électriques, consistant à produire des économies d'énergie chez un très grand nombre de petits consommateurs d'électricité d'une façon coordonnée en fonction des besoins du système électrique dans son ensemble et permettant ainsi de limiter le recours à des productions d'électricité d'appoint comme les centrales à énergies fossiles, de lisser la production d'énergie renouvelable et de réduire les émissions de CO₂ ;

Considérant les réductions de consommations électriques observées par la Direction du Patrimoine et de l'Architecture pendant l'expérimentation qu'elle a menée, de l'ordre de 15 %, ce qui conduit la Ville de Paris à conclure un contrat avec la société Voltalis pour équiper certains de ses bâtiments d'un système d'effacement des consommations électriques ;

Considérant que, pour autant, la Ville de Paris n'est pas fondée juridiquement à orienter les bailleurs sociaux vers la signature de contrats de même type ;

Sur la proposition de M. René DUTREY, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

Le Maire de Paris encourage l'ensemble des bailleurs sociaux à expérimenter un système d'effacement diffus pour diminuer les consommations électriques dans les logements sociaux.